#### Atelier de la Communauté des territoires circulaires

### LES BESOINS FONCIERS IDENTIFIÉS DU

### PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS (PRPGD)

ET DE LA

# STRATÉGIE RÉGIONALE EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE (SREC)



### Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) adopté au CR du 21 novembre 2019

Ambition du PRPGD: améliorer la gestion et la valorisation des déchets aux horizons 2025 et 2031.

Le PRPGD identifie le foncier comme un frein en raison de son coût, et de son accessibilité (incluant l'acceptabilité) pour permettre aux acteurs économiques et associatifs de :

- Accéder aux gisements par la collecte et le stockage des matériaux/déchets
- **Gérer et valoriser ces flux** (tri, préparation au réemploi, réparation, espaces de vente...)



#### 2 besoins identifiés pour les installations de gestion des déchets :

1. Répondre à un besoin de capacité de gestion en Île-de-France :

Méthanisation, tri/transit, traitement des déblais, tri des TLC...

2. Améliorer le maillage du territoire pour rapprocher les activités de l'économie circulaire et des déchets de leur marché : Centrales à béton fixes et mobiles pour l'incorporation de granulats recyclés, stockage/vente pour les acteurs du réemploi, ressourceries/recycleries/tiers lieux, professionnels de la réparation et de l'ESS...

=> DMA, DAE, DEA, TLC, DEEE...

#### Leviers identifiés par la Région :

- Anticiper les besoins de gestion des déchets, maintenir les équipements, améliorer la collecte, ... dans le cadre des stratégies foncières
- Prévoir des recommandations « économie circulaire et déchets » dans les documents d'urbanisme (PLU, PLUi, SCOT, SDRIFe)
- Adapter les installations aux contextes locaux, en créant des équipements compacts, peu consommateurs d'espaces dans les secteurs en extension, en zone dense, et favoriser des sites davantage multifonctionnels.
- Etudier avec les acteurs du foncier, les possibilités pour les activités d'économie circulaire, d'accéder à du foncier à des conditions acceptables (prix, durée des baux...) et bien localisé
- Mise à disposition du foncier public aux opérateurs privés
- ...



## La Stratégie régionale en faveur de l'économie circulaire adoptée au CR de 24 septembre 2020

Ambition de la SREC : passer d'un modèle de consommation linéaire à un modèle circulaire d'ici 2030

Constat remonté des acteurs du terrain (EC comme ESS) identique que pour le PRPGD: le foncier est un frein, notamment son coût pour les activités émergentes au modèle économique fragile et nécessitant un emplacement en

zone dense (ressourceries, ateliers de reconditionnement, etc.)

Ainsi la SREC prévoit dans son levier 3 une action 3.4 sur la facilitation de l'accès au foncier pour l'économie circulaire :





3.4 : Rendre le <u>foncier accessible</u> aux activités de réemploi, tri, transit, et recyclage

La Région, l'Institut Paris Region et l'EPFIF vont unir leurs forces pour faciliter l'accès au foncier temporaire ou pérenne, à travers un plan d'action visant à :

- mobiliser et sensibiliser les acteurs du foncier ;
- ☐ mettre en place des modalités de remontée des besoins, d'offres et d'échanges entre acteurs de l'économie circulaire et les gestionnaires du foncier;
- □ capitaliser et partager les retours d'expériences en lien avec les autres dispositifs de la Région tels que le plan friches et urbanisme transitoire ;
- réaliser une cartographie multicritères des potentiels fonciers susceptibles de répondre aux besoins de ces activités, notamment les opportunités que présentent les sites en friche, et faciliter les implantations grâce à la mobilisation de l'outil « Smart implantation » ;
- travailler sur des propositions pour favoriser l'acceptabilité des installations en s'appuyant sur l'expérience du Plan Méthanisation.

Pilotes:

Région, Institut Paris Region, EPFIF

Partenaires potentiels :

SEM
Patrimoniale
Services de
l'Etat,
ADEME,
Banque des
Territoires,
AORIF,
Direction
Immobilier
Etat, SNCF
Immobilier,

Poste

Immobilier,

GPA/EPA, APUR



#### Quelques enjeux de la mobilisation du foncier pour les activités d'économie circulaire :

- Mise en relation des acteurs de l'offre et de la demande
- Nécessité d'une aide publique pour rendre le foncier abordable?
- Acceptabilité (mobilisation et sensibilisation des élus, des riverains)
- Distinction de 2 leviers : foncier temporaire/transitoire/précaire ou foncier pérenne (baux 3-6-9, achats)
- Réflexions sur les nouvelles formes d'occupations des espaces : tiers-lieux , ressourceries éphémères, etc.
- Sujet de la densité urbaine/lien avec le ZAN : mutualisation des espaces dans le temps (aménagement circulaire)
- Orientations des documents prescriptifs (documents d'urbanisme, SDRIF-E, etc.) : quelle priorité donnée au logement, quelle priorité donnée à l'EC/ESS?
  - → Place aux avis de nos invités ©

